



FNEC FP FO 28

21 rue des Grandes Pierres Couvertes 28 000 Chartres

Tel 02 37 28 12 92 / 06 86 86 21 97 - fnecfp28@wanadoo.fr

À

Madame La Préfète d'Eure et Loir.

Objet : Aucune école ne doit rouvrir le 11 mai.

Madame,

Lors de la réunion que vous avez organisée conjointement avec la direction départementale de l'Éducation Nationale le vendredi 24 avril dernier, la Fnec-FP-FO 28 a eu l'occasion de préciser ses positions quant à la potentielle réouverture des écoles et établissements scolaires à partir du 11 mai prochain. Permettez-nous ici de les repréciser.

Dans un premier temps, la réouverture de nos écoles et collèges est clairement une mise en danger de nos élèves, de leurs parents et de l'ensemble des agents, enseignants, Atsem, AESH, personnels d'entretien... Nous le savons tous, la crise sanitaire est loin d'être terminée, à ce titre nous demandons le respect des avis du Conseil de l'Ordre des Médecins et du Conseil Scientifique en date du 20 avril qui préconisait «*En conséquence, la Conseil scientifique propose de maintenir les crèches, les écoles, les collèges, les lycées et les universités fermés jusqu'au mois de septembre.* » ! On nous a rétorqué que les enfants de moins de dix ans seraient peu exposés car peu porteurs. Nous ne passerons pas sur le fait que, en début de crise c'est l'argument scientifique rigoureusement inverse qui a décidé de la fermeture des écoles et de la mise en confinement. Dans cette situation, la FNEC-FP-FO 28 demande que le principe de précaution s'applique.

Vous n'êtes pas sans avoir connaissance, Madame La Préfète, de l'alerte lancée par le centre Necker à Paris : un nombre croissant d'enfants de tous âges présentant des symptômes inflammatoires proches de la maladie de KAWASAKI ont été, ou sont, hospitalisés en réanimation dans un état grave. D'après le midi libre du 28 avril 2020 «*Pour la plupart positifs au Covid-19, ces jeunes patients présentent une forte fièvre et des inflammations des artères. (...) 25 cas ont été hospitalisés en réanimation en région parisienne ces trois dernières semaines et une dizaine dans ce centre spécialisé de l'hôpital Necker.* ».

Les enfants «*sont en péril quelques heures.* », «*Le contact pris avec nos collègues londoniens, espagnols et belges confirme ce problème émergent.* » indique le Dr Damien Bonnet Chef-de-Service Cardiologie Congénitale et Pédiatrique, Coordonnateur du réseau M3C à Necker.

Dans un second temps, la réouverture des écoles et établissements apparaît comme une politique mettant en danger les élus locaux, nos collègues et notamment nos collègues directeurs par le renvoi aux collectivités locales et aux écoles la responsabilité d'adapter localement le protocole national.

Madame la Préfète, vous l'avez dit vous-même ; «*Les solutions trouvées à Nogent-le-Rotrou ne seront pas les mêmes qu'à Dreux ou qu'à Châteaudun ; il s'agit tous ensemble de trouver les solutions au plus proche du terrain !* » Il apparaît donc que la sécurité de nos enfants, de nos élèves, de nos collègues dans une crise qui encore hier, en France, a fait plus de quatre cents morts et plus de 24 000 morts depuis son commencement, reposerait sur ce qu'il n'est pas trop fort d'appeler du «*bricolage*»

local » ! Pour la FNEC-FP-FO 28 c'est tout à fait inadmissible, c'est à l'État de prendre ses responsabilités en maintenant les écoles et les établissements fermés au moins jusqu'à septembre, comme le demande nombre de syndicats nationaux dont ceux des chefs d'établissement et d'inspecteurs d'académie !

En respect du statut des professeurs des écoles, la FNEC FP FO 28 demande que la signature des directeurs, qui ne sont pas chefs d'établissement, soit retirée de tout protocole, notamment en page 2 du « *projet pour la réouverture progressive des écoles* » élaboré par la DSDEN. L'État employeur doit assurer la sécurité physique mais aussi l'intégrité morale des personnels et ne peut les charger d'une responsabilité qui engage des compétences qui ne sont pas les leurs ! Car enfin, depuis quand les enseignants, les directeurs, les chefs d'établissement ainsi que les maires seraient-ils devenus des experts épidémiologistes en protection anti-virale ? Vous conviendrez qu'ils sont mis dans une situation tout à fait invivable. Que se passerait-il si, dans son malheur suite à un décès, une famille était amenée à porter plainte contre la mairie, contre le directeur de l'école ? Contre le chef d'établissement ? L'État se substituerait-il alors à l'agent incriminé ? Si tel était le cas, comme cela doit l'être, alors pourquoi demander aux directeurs leur engagement en nom propre contre signature ?

La Fneec FP-FO 28 demande qu'aucune signature ne soit exigée des collègues directeurs et qu'aucune implication ne soit exigée d'un dispositif non-maîtrisé et dangereux.

Enfin Madame la Préfète, on nous explique que cette reprise est un dû aux élèves les plus fragiles, aux élèves qui ont été les plus éloignés de la continuité pédagogique. Premier élément de réflexion : les données qui nous reviennent des familles montrent que, conscientes que la situation est encore dangereuse, peu de familles sont enclines à remettre leurs enfants à l'école à partir du 11 mai. Il en est de même pour l'ensemble des établissements. Nous sommes loin de l'école pour tous.

Le second élément de réflexion est pédagogique, et nombre d'enseignants nous font remonter leurs interrogations : Comment travailler alors que le protocole sanitaire national proscrit tout partage de matériel ? Combien de temps passerons-nous à surveiller les mouvements, les passages aux toilettes, les lavages de mains plutôt qu'à enseigner ? La direction départementale de l'EN nous explique qu'il ne faudrait pas hésiter à élargir la pause méridienne ou les récréations pour permettre à chacun le lavage des mains ! Tout cela dans un cadre où « il ne saurait être question que les élèves soient en continu à l'école », où il faut organiser des rotations, sur une demi-journée, une demi-semaine ! Comment peut-on essayer de faire croire à tous, parents, élus et enseignants qu'il s'agisse encore de « l'école » ?

Madame la Préfète, nous le savons tous, il s'agit de faire organiser par les élus et par les enseignants des écoles et des collèges une garderie afin de permettre le retour au travail des parents exigé par le MEDEF quitte pour cela à mettre en danger les élèves, les familles et les agents travaillant dans et autour de l'école.

Madame la Préfète, pour toutes ces raisons et considérant qu'il est impossible et inhumain de faire reposer les énormes responsabilités qu'implique la reprise du 11 mai sur le dos des élus locaux et sur celui des agents, des enseignants, des directeurs d'école et des chefs d'établissement, la FNEC-FP-FO 28 demande que les écoles et les établissements scolaires soient maintenus fermés au moins jusqu'à la rentrée de septembre.

En l'attente de votre réponse, veuillez accepter, Madame la Préfète, l'expression de notre considération.

à Chartres le 29 avril 2020

Pour la FNEC-FP-FO 28

O. AUBRY Secrétaire Départemental.

